

COMMUNIQUÉ

A l'appel de FORCE OUVRIERE, la journée d'action du 16 novembre 2016 a rassemblé plus de 1000 collègues sur le territoire métropolitain et dans les DOM. 500 à Marseille, 60 à RENNES, 70 à ORLEANS, 50 à LILLE, 50 à CAEN, 40 à LA ROCHELLE, 100 à TOULOUSE, 40 à REIMS, 50 à BESANCON/DIJON....
FO POLICE MUNICIPALE remercie les policiers municipaux, gardes champêtres et ASVP qui ont participé massivement aux rassemblements et on fait entendre leurs revendications.

Une délégation composée des secrétaires généraux de FOPM, Christophe LEVEILLE et Patrick LEFEVRE ainsi que de Dominique REGNIER, secrétaire fédéral, a été reçue par Monsieur André LAIGNEL, Premier vice-Président délégué de l'AMF et Monsieur François DELUGA, membre du bureau de l'AMF (et également Président du CNFPT).

Monsieur LAIGNEL nous a assurés de l'attention que portait l'AMF envers les policiers municipaux, les gardes champêtres et les ASVP.

Sur le volet indemnitaire, l'AMF nous précise que, dans le contexte économique actuel, il n'était pas concevable pour l'AMF de prendre des engagements qui ne pourraient pas être honorés, compte tenu de la baisse constante des dotations de l'Etat vers les collectivités.

S'agissant de l'ISF, Monsieur LAIGNEL nous réaffirme que cette revendication est entendue par l'AMF. Comme pour le volet indemnitaire, l'AMF conditionne les négociations à un arrêt de la baisse des dotations de l'Etat, pour permettre de répondre à la demande des policiers municipaux d'instaurer une ISF avec un taux plancher à 20 % et une part modulable d'un taux de 5 %, permettant de porter l'ISF à 25 %.

L'AMF a fait un geste en faveur des gardes-champêtres par soucis d'équité avec les policiers municipaux. Sur ce sujet, nos interlocuteurs nous précisent que si le bureau de l'AMF a exprimé un refus en mars 2016, cette décision est provisoire, et l'AMF est prêt à accepter le principe d'une nouvelle négociation tripartite (AMF, Etat, syndicats).

Pour l'intégration de l'ISF dans le calcul de la retraite, qui induirait de nouvelles charges pour les communes, c'est encore pour les mêmes raisons économiques (baisse de la DGF) que l'AMF ne peut l'envisager.

Sur l'armement, pour l'AMF, la décision doit appartenir à l'autorité territoriale. Nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs que cette position nécessitait une évolution laissant aux maires la décision de créer ou non une police municipale, mais poserait en cas de création, des obligations en matière d'armement et de matériel de protection, comme cela avait été le cas pour nos tenues, la couleur et la sérigraphie de nos véhicules, les cartes de fonction, etc....

Sur le volet "technique" Monsieur DELUGA précise que l'AMF, consultée par le ministère de l'Intérieur, a émis un avis favorable sur l'accès aux fichiers et la possibilité d'armement en 9 mm.

Pour les ASVP, nous avons réaffirmé la nécessité d'un véritable cadre d'emploi. L'AMF semble ouvert à la discussion pour reconnaître et valoriser la fonction d'ASVP, dans le respect des textes en vigueur. Nous avons attiré l'attention de l'AMF sur la problématique liée à la dépenalisation du stationnement payant. En effet, suite à l'annonce de plusieurs communes, nous sommes inquiets de voir se généraliser des délégations de service public au secteur privé et du devenir des ASVP.

Cela fait des mois que nous demandions à être reçus par l'AMF. C'est aujourd'hui chose faite et si aucune avancée n'est ressortie de cette rencontre, elle a au moins le mérite de renouer le dialogue entre notre organisation et l'AMF.

Pour FOPM, si la mobilisation n'a pas été à la hauteur de la colère que nous a exprimée la profession, cette journée d'action est un bon début qui ne demande qu'à s'amplifier et nous allons continuer à nous y employer avec tous ceux qui voudront se joindre au mouvement.

Chaque policier municipal, garde-champêtre et ASVP, doit avoir à l'esprit, qu'il faudra démontrer une plus grande détermination dans la mobilisation pour parvenir à établir un véritable rapport de force, qui seul pourra nous permettre d'envisager de réelles avancées.

Nous remercions l'Union Départementale FO de Paris pour la logistique et notre Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé pour son soutien et par la présence dans le rassemblement parisien des membres du Bureau Fédéral et d'Yves KOTTELAT, Secrétaire Général de la fédération FOSPS.

Christophe LEVEILLE – Patrick LEFEVRE, secrétaires généraux FOPM

F.O. Police Municipale

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

☎ 06 11 79 54 10 - 06 83 29 01 60 - ✉ PoliceMunicipale.FO@gmail.com

Retrouvez-nous sur <https://facebook.com/profile.php?id=438585672946894>